

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 février 2019

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Bernard DUQUESNOY, Maire, en présence de Elisabeth BLANC, Francis CARBONNE, Joséphine CASAGRANDE, Bernard CROUZIL, Brigitte GLAIN, Annick MOISAN, Emilienne POUMIROL, Claude PERICO, Sabine VERNET.

Absents et excusés : Philippe BEDOS, Thomas SENAC.

Madame Monique Manuguerra a également assisté à la séance.

Secrétaire de séance : Annick MOISAN

Date de la convocation : 30 janvier 2019

Conseillers en exercice : 12 **Présents** : 10 **Votants** : 10

L'Ordre du Jour est le suivant :

Vote du compte administratif 2018
Approbation du compte de gestion 2018
Affectation du résultat 2018
Ouverture de crédit avant vote du budget
Chemin du Taros
Extension zone Bonheure
Information Service commun de restauration
Restitution commission culture
Questions diverses

1. Délibération n° 2019-01 – Compte administratif 2018

Bernard DUQUESNOY présente et commente en détail le compte administratif 2018.

Section de Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	146 966.13	Atténuation de charges	4 974.09
Charges de personnel	290 053.76	Prestations de service	58 863.68
Atténuation de produits	36 719.00	Impôts et taxes	391 809.00
Autres charges	57 828.28	Dotations et participations	174 999.45
Charges financières	57 835.94	Autres produits	31 121.87
Charges exceptionnelles	310.20	Produits exceptionnels	2 249.94
Total général	589 713.31	Total général	664 018.03

Section d'Investissement

Dépenses	CA	Recettes	CA
Capital des emprunts	132 504.93	Dotations – Fonds divers	126 761.54
Acquisitions	5 597.14	Excédents de fonct. capitalisés	87 414.90
Opération Cabanac	3 473.17	Subventions	58 500.44
Opération Accessibilité mairie	22 347.96	Cautions	350.00
Participations	250		
Total général	164 173.20	Total général	273 026.88

Il se retire et laisse la présidence à Brigitte GLAIN, adjointe. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018 et arrête ainsi les comptes :

Section d'Investissement :

Dépenses	Prévisions :	320 019.96
	Réalisations :	164 173.20
	Restes à réaliser :	0.00
Recettes	Prévisions :	320 019.96
	Réalisations :	273 026.88
	Restes à réaliser :	0.00

Section de Fonctionnement :

Dépenses	Prévisions :	680 889.06
	Réalisations :	589 713.31
Recettes	Prévisions :	680 889.06
	Réalisations :	664 018.03

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	108 853.68
Déficit d'investissement reporté :	- 135 874.90
Fonctionnement :	74 304.72
Excédent de fonctionnement reporté :	25 932.06
Résultat global :	73 215.56

2. Délibération n° 2019-02 – Compte de gestion 2018

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, pour approbation, le compte de gestion de l'exercice 2018, établi par le comptable de la Trésorerie de Baziège-Montgiscard. Il certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le compte de gestion de l'exercice 2018.

3. Délibération n° 2019-03 – Affectation du résultat 2017

Le Conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	74 304.72
Un excédent reporté de :	25 932.06
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	100 236.76
Un déficit d'investissement de :	27 021.22
Soit un besoin de financement de :	27 021.22

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	100 236.78
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	27 021.22
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	73 215.56
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	27 021.22

4. Délibération n° 2019-04 – Ouverture de crédits avant vote du BP 2019

L'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales stipule que l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire propose d'inscrire la somme suivante : 450 € à l'article 165 – Dépôts et cautionnements.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement de cette dépense d'investissement.

5. Chemin du Taros

Lors du conseil municipal du 15 novembre 2018, avait été exposé le problème de l'impossibilité de deux familles habitant sur la commune de Montbrun à pouvoir accéder à leur habitation, sauf à circuler sur un terrain privé. Le principe de la réalisation de ce chemin avait été acté par le conseil municipal.

Le propriétaire du terrain a été contacté et a accepté de céder à la commune une parcelle correspondant à l'emprise du chemin pour 1 Euro symbolique. Le coût de la réalisation du document d'arpentage est estimé à 600 € à la charge de la commune.

6. Extension zone Bonheure

Monsieur le Maire rend compte de l'avancement des constructions dans l'extension de la zone Bonheure. Le sens de la circulation à l'intérieur du lotissement reste encore à déterminer. Pour l'instant, l'étroitesse des rues permet uniquement une circulation à sens unique. Cependant Monsieur F. Carbonne propose l'idée d'aménager des chicanes qui permettraient le passage alterné des véhicules dans les deux sens. Un point important est celui de la connexion avec le centre du village par la rue Miègeville qui rejoint la place du 14 juillet. Autoriser l'accès depuis le village en remontant par la rue Miègeville, impliquerait d'utiliser un revêtement renforcé de la chaussée. Les différentes possibilités restent à l'étude.

7. Information Service commun de restauration

Suite à la dissolution du SIVURS, le service de restauration collective est maintenant placé sous l'égide du SICOVAL. La commune d'Auzielle a rejoint les communes auparavant dans le SIVURS et qui ont demandé à bénéficier de ces services. Environ 3500 repas sont distribués par jour. La répartition de l'actif s'effectuera selon une clef de répartition au prorata du nombre de repas par commune. Le comité syndical sera appelé à entériner cette proposition dans le courant du mois. Les conseils municipaux devront ensuite se prononcer.

8. Restitution commission Culture

Madame B. Glain restitue les points abordés lors de la réunion de la commission Culture du 5 février 2019.

Bilan sur la location de la salle des fêtes et révision des tarifs

En 2018, la location de la salle a produit 3 900 €. Le faible taux de location aux associations et entreprises hors de la commune est probablement lié aux tarifs jugés trop élevés. La commission propose donc de baisser de 100 € les tarifs par rapport à 2018 pour les extérieurs à la commune soit pour les associations 350 € (1 j) - 500 € (2 j), et pour les entreprises 600 €(1 j) – 800 € (2 j). Ce point sera débattu lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Aménagement des jardins Cabanac

Pour poursuivre la réalisation du projet d'aménagement du jardin Cabanac lancé lors du concours de 2017, des plates-bandes vont être implantées dans la partie face à la salle des associations et à la médiathèque et contre le mur mitoyen de l'Enclos. La plupart des végétaux seront fournis par Brigitte Glain et les plantations seront réalisées par les membres de la commission en mars-avril.

Programmation culturelle 2019

En concertation avec Sophie Crouzil, un programme d'animations-conférences (lutte contre le moustique tigre, soirée ICEA+SOLEVAL, ...) et d'expositions (Mécano, peinture sur porcelaine, ALAE, peinture paysages du Lauragais, ...) est élaboré. Il sera diffusé dans un prochain bulletin Donneville Info.

10. Questions diverses

Aménagements de l'accès du terrain de foot

Monsieur le Maire avait informé des dégradations et des nuisances occasionnées par l'occupation de gens du voyage sur le terrain de sport de juin à août dernier lors du conseil municipal du 2 octobre 2018. Des solutions pour rendre inaccessible le terrain de sport avaient été présentées. Les riverains de la rue Pierre-Paul Riquet en ont été informés et se sont dits prêts à donner un coup de main pour la mise en œuvre de ces solutions avant l'été 2019.

Rencontre avec les commerçants du centre commercial du Pradelot

La rencontre du 11 décembre 2018 d'une partie du conseil municipal avec les commerçants du Pradelot, a permis de recueillir les besoins et attentes de ces professionnels vis à vis de la commune. L'une des principales demandes concerne l'augmentation de leur visibilité notamment depuis la RD813 par voie d'affichage. A ce sujet, Monsieur F. Carbonne rappelle qu'une loi de 2012 encadre l'affichage publicitaire en zone urbaine et présente au conseil un diaporama exposant les éléments de cette loi. Pour étudier ce qu'il serait possible de faire pour la visibilité des commerces, une nouvelle réunion préparatoire est prévue le 18 février à 18 h 30.

Réunion du prochain conseil municipal : jeudi 11 avril 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 23 h.

BEDOS Philippe	BLANC Elisabeth	CARBONNE Francis	CASAGRANDE Joséphine	CROUZIL Bernard
----------------	-----------------	---------------------	-------------------------	--------------------

Excusé

DUQUESNOY Bernard	GLAIN Brigitte	MOISAN Annick	PERICO Claude	POUMIROL Emilienne
----------------------	----------------	---------------	---------------	-----------------------

SENAC Thomas	VERNET Sabine
--------------	---------------

Absent